

## SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2020

**PROCÈS-VERBAL**, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 16 juin 2020, à 19 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault, en vidéoconférence.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire  
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1, en vidéoconférence  
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2, en vidéoconférence  
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3, en vidéoconférence  
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4, en vidéoconférence  
M<sup>me</sup> Annie Godbout, conseillère, district numéro 5, en vidéoconférence  
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6, en vidéoconférence

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M<sup>e</sup> Caroline Tremblay, directrice générale  
M<sup>e</sup> Marie-Josée Couture, greffière  
M. Jean-Sébastien Bussière, directeur de l'urbanisme, en vidéoconférence

---

### PROCÈS-VERBAL

---

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient par vidéoconférence et sans la présence du public, et ce, conformément à l'*Arrêté numéro 2020-029* de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19. Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

---

#### 2020-234

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme modifié.

Points ajoutés :

- Travaux publics — Adjudication de contrat — Service technique pour l'entretien de l'éclairage public — APO-2020-022
- Bâtiments, parcs et espaces verts — Approbation des plans et devis préliminaires — Centre communautaire multifonctionnel secteur est
- Avis de motion et présentation du *Règlement n° 2020-626 pour la citation patrimoniale de la maison située au 226, chemin de la Butte*
- Autorisation de consultation publique par écrit — Citation patrimoniale de la maison située au 226, chemin de la Butte

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**DÉPÔT DE DOCUMENT**

---

**DÉPÔT DES LISTES DES CHÈQUES ET DÉPÔTS, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES, DES FACTURES PAYÉES PAR DÉBIT DIRECT ET DES DÉPENSES PAR APPROBATEURS**

Le trésorier dépose les listes suivantes :

- la liste des chèques et dépôts émis du 7 mai au 4 juin 2020, pour un montant de 616 592,54 \$;
- la liste des prélèvements automatiques institutionnels du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2020, pour un montant de 319 781,43 \$;
- la liste des factures payées par débit direct du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2020, pour un montant de 510 048,48 \$;
- la liste des dépenses par approbateurs du 7 mai au 4 juin 2020, pour un montant de 861 243,31 \$.

---

**DÉPÔT D'UNE LETTRE DE LA COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC**

Dépôt d'une lettre de la Commission de la représentation électorale du Québec relative au *Règlement n° 2020-619 sur la division du territoire en districts électoraux*.

---

**2020-235**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUIN 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2020 en modifiant, à la résolution 2020-223, le mot « litres » pour le mot « livres ».

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-236**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JUIN 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juin 2020 en modifiant, à la résolution 2020-232, le poste budgétaire « 02-712-20-459 » pour le poste budgétaire « 02-715-10-459 ».

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

---

**CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC**

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 3 JUIN 2020 – RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 3 juin 2020.

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU  
17 JUIN 2020 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 17 juin 2020.

---

**2020-237**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC  
DU 17 JUIN 2020 – ORIENTATION DU CONSEIL**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2020-124** Entente triennale entre la Ville de Québec et *Agiro*, relative aux services professionnels et techniques – Gestion, restauration et protection des milieux naturels – 2020 à 2022 (Dossier 73250)
- AP2020-357** Adjudication d'un contrat de services professionnels en accompagnement dans l'intégration des pratiques d'affaires liées à la modélisation des données du bâtiment (2018-076) (Appel d'offres public 64783)
- AP2020-367** Adjudication d'un contrat pour la fourniture de pièces pour véhicules légers et intermédiaires du fabricant *General Motors* (Appel d'offres public 73355)
- DE2020-256** Demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de revoir le montant maximum de l'aide financière octroyée dans le cadre de l'*Entente relative au Fonds régions et ruralité*
- SO2020-002** États financiers 2019 de la *Société municipale d'habitation Champlain*
- AP2020-349** Entente de gré à gré entre la Ville de Québec et *La Vallée de la Plasturgie*, relative à l'accompagnement de la Ville de Québec dans le projet de collecte des résidus alimentaires (Dossier 73831)
- AP2020-362** Entente de gré à gré entre la Ville de Québec et *Réseau Environnement*, relative à la fourniture de services pour la traçabilité des camions transportant des sols contaminés par géolocalisation (Dossier 73865)
- AP2020-416** Contrat pour la fourniture d'un service de radiocommunications incluant un service d'entretien (Dossier 73755)
- CU2020-038** Avenant numéro 2 à la convention d'aide financière entre la Ville de Québec et la ministre de la Culture et des Communications dans le cadre du *Programme d'aide aux initiatives de partenariat*, relatif à la gestion des sommes résiduelles issues du *Fonds sur le financement privé de la culture* et du *Fonds technoculture*
- DE2020-103** Entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Attraction d'investissements directs étrangers, de talents, d'étudiants et d'entrepreneurs internationaux*
- DE2020-159** Modifications au *Programme de subvention pour les projets des regroupements de gens d'affaires et de dynamisation des sociétés de développement commercial*
- DE2020-209** Acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble sis en bordure du boulevard Louis-XIV, connu et désigné comme étant le

lot 3 968 917 du cadastre du Québec – Arrondissement de Beauport

- FN2020-027** Approbation des virements et ajouts de crédits budgétaires pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2020 relevant de l'autorité du conseil d'agglomération de Québec, et prise d'acte de la liste des virements de crédits budgétaires entre les compétences d'agglomération et de proximité pour la même période
- IN2020-013** Abrogation de la résolution CA-2020-0248 – Programmation finale de travaux et envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2014 à 2018*
- PQ2020-015** Acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 022 649 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles
- PQ2020-016** Acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble connu et désigné comme étant les lots 2 150 986 et 2 151 008 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles
- PQ2020-017** Acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble connu et désigné comme étant les lots 2 150 970, 2 150 982, 2 150 987, 2 150 988 et 2 150 989 du cadastre du Québec Arrondissement de La Haute-Saint-Charles
- PQ2020-018** Acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 2 151 456 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles
- RH2020-430** Modifications de la nomenclature des emplois professionnels
- AJ2020-014** Ajout au programme des immobilisations du Service de l'ingénierie et autorisation de l'affecter à la fermeture des tunnels
- AP2020-421** Ratification de la lettre d'entente de collaboration entre la Ville de Québec et la *Société de transport de Québec (Réseau de transport de la Capitale)* dans le cadre de la réalisation du *Réseau structurant de transport en commun* de la Ville de Québec (Dossier 73990)
- BE2020-027** Avenant à l'entente entre la Ville de Québec et le *Salon international du livre de Québec*, relative à la réalisation de l'événement *Salon international du livre de Québec* pour les éditions 2019, 2020 et 2021
- BE2020-041** Avenant à l'entente entre la Ville de Québec et *Voile internationale Québec*, relative à la réalisation de l'événement *Transat Québec / Saint-Malo en 2020*
- BE2020-044** Second avenant à l'entente entre la Ville de Québec et le *Festival d'été international de Québec inc.*, relative au versement d'une subvention, pour la réalisation de l'événement *Festival d'été de Québec* en 2018, 2019 et 2020
- DG2020-022** Nomination de madame Olga Farman pour siéger au conseil d'administration de l'*Administration portuaire de Québec*
- RS2020-004** Appropriation de 308 470 000 \$ au fonds général de l'agglomération
- TM2020-114** Appropriation de 1 760 000 \$ au fonds général de l'agglomération
- AP2020-466** Autorisation du paiement des dépenses relatives aux services techniques requis pour le maintien de la fluidité ferroviaire lors des travaux préparatoires sur l'emprise de la voie ferrée avec le *Canadien National*, pour la reconstruction de la structure ferroviaire située sur la 1<sup>ère</sup> Avenue, dans le cadre du projet de

*Réseau structurant de transport en commun ainsi que de la structure de la 18<sup>e</sup> Rue (Dossier 73068)*

**PA2020-021** *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'élaboration et de mise en œuvre de projets de mobilité durable de nature mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1344*

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

## PROPOSITIONS

---

**2020-238**

### **TRÉSORERIE — MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC — ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX (PISCINE) — APPEL D'OFFRES #CHI-20212022**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sept (7) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer de l'hypochlorite de sodium dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2021 et 2022;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

DE confirmer l'adhésion de la Ville au regroupement d'achats CHI-20212022 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022 et visant l'achat d'hypochlorite de sodium nécessaire aux activités de notre organisation municipale;

DE confier à l'UMQ le mandat de préparer, au nom de la Ville et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022;

DE fournir à l'UMQ, afin de lui permettre de préparer son document d'appel d'offres, les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

DE confier, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux (2) ans, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

DE reconnaître que l'UMQ recevra directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5 % pour les celles non-membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-239**

**TRÉSORERIE — VIREMENTS BUDGÉTAIRES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-240**

**GREFFE — MANDAT AUX PROCUREURS TREMBLAY, BOIS, MIGNAULT, LEMAY — RADIATION DES AVIS DE RÉSERVE**

CONSIDÉRANT la résolution 2018-174 du 8 mai 2018 par laquelle le conseil renouvelait l'imposition de la réserve pour fins publiques sur dix-huit (18) lots pour une période de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT QUE ces avis de réserves ont été publiés le ou vers le 11 juin 2018;

CONSIDÉRANT QU'à la fin de cette période les avis ont expiré;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à leur radiation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
ET RÉSOLU :

DE mandater le cabinet Tremblay Bois Mignault Lemay à procéder à la radiation des avis de réserve mentionnés au tableau joint au sommaire décisionnel;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-120-10-412.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-241**

**GREFFE — ANNULATION DE LA PROMESSE D'ACHAT AMENDÉE DE SYSCOMAX IMMOBILIER INC. – LOT 6 265 742**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de Syscomax immobilier inc. d'annuler la promesse d'achat amendée pour le lot 6 295 742 accepté par la Ville aux termes de sa résolution 2020-097 du 3 mars 2020;

DE rembourser à Syscomax immobilier inc. l'acompte de 92 044,62 \$ versé lors de la signature de la promesse d'achat amendée;

DE prélever la somme de 92 044,62 \$ sur le poste budgétaire 55-136-70-000 et d'autoriser, si requis un virement budgétaire nécessaire.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-242**

**RESSOURCES HUMAINES — FIN DE PÉRIODE DE PROBATION — PERMANENCE D'UN ADMINISTRATEUR RÉSEAU — DIRECTION GÉNÉRALE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'octroyer, en date du 9 juin 2020, la permanence à M. Dave Dufour, à titre d'administrateur réseau à la Direction générale, selon les conditions de travail prévues à la *Convention collective avec le Syndicat des employés municipaux de Saint-Augustin-de-Desmaures* affiliés à la FISA.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

---

**2020-243**

**TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATION DE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DE CHANTIER — RÉAMÉNAGEMENT D'UNE PARTIE DE LA ROUTE 138 — APO-2020-009**

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres APO-2020-009 a obtenu le pointage intérimaire suffisant;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de services professionnels pour la conception des plans et devis et surveillance de chantier — Réaménagement d'une partie de la Route 138, appel d'offres n° APO-2020-009, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Cima + s.e.n.c., conformément à la demande publique de soumissions n° 1369720, selon le prix forfaitaire de sa soumission datée du 28 mai 2020 et dont copie est jointe au sommaire décisionnel, soit une somme de 189 000 \$, excluant les taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés sur le projet GTP-I-20-10 pour une somme de 150 000 \$ excluant les taxes applicables;

QUE la somme de 39 000 \$, plus les taxes applicables sur le coût total du contrat (189 000 \$) soit puisée dans le poste budgétaire 02-320-10-520.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-244**

**TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATION DE CONTRAT — NETTOYAGE ET ENTRETIEN DE CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL AINSI QUE L'INSPECTION DES RÉSEAUX PAR CAMÉRA — APO-2020-010**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat Nettoyage et entretien de conduites d'égout sanitaire et pluvial ainsi que l'inspection des réseaux par caméra télévisée, appel d'offres n° APO-2020-010 au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Provincial Environnement inc., pour une période de 3 ans à compter de la date d'adjudication du contrat, conformément à la demande publique de soumissions 1372575, selon les prix unitaires et forfaitaires de sa soumission

reçue le 5 juin 2020, dont copie est jointe au sommaire décisionnel, pour une somme totale estimée à 39 955 \$, excluant les taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés sur le poste budgétaire 02-415-10-521.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-245**

**TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATION DE CONTRAT — SERVICE TECHNIQUE POUR L'ENTRETIEN DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC — APO-2020-022**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat relatif au service technique pour l'entretien de l'éclairage public, appel d'offres n° APO-2020-022 au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Turcotte 1989 inc., pour une période de deux (2) ans, conformément à la demande publique de soumissions 1377119, selon les prix unitaires de sa soumission déposée le 15 juin 2020, dont copie est jointe au sommaire décisionnel, pour une somme totale estimée à 174 450,00 \$ excluant les taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés sur les postes budgétaires 02-340-10-521, 02-340-10-640 et 02-355-10-640.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-246**

**BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — ADJUDICATION DE CONTRAT — RÉFECTION DES STRUCTURES DE BOIS — PARC DES HAUTS-FONDS — APO-2020-013**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat pour la réfection des structures de bois du Parc des Hauts-Fonds, appel d'offres n° APO-2020-013, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Manero Construction inc., conformément à la demande publique de soumissions n° 1372572, selon le prix forfaitaire de sa soumission datée du 11 juin 2020 et dont copie est jointe au sommaire décisionnel, soit une somme de 108 474,30 \$, excluant les taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés sur le poste budgétaire 23-080-18-721.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-247**

**BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — RECOMMANDATION DE PAIEMENT N° 2 — CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST — PROJET BA-B-19-23**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture numéro 001485 au montant de 52 892,03 \$ plus taxes, à l'entreprise Ronam pour les travaux effectués au Centre communautaire multifonctionnel secteur est;

QUE les fonds nécessaires au paiement de la facture soient puisés sur le projet n° BA-B-19-23.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter



---

2020-248

**BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — APPROBATION DES PLANS ET DEVIS PRÉLIMINAIRES — CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'autoriser M. Stéphane Dubé, Directeur du service des bâtiments, parcs et espaces verts à approuver les plans et devis préliminaires du Centre communautaire multifonctionnel secteur est;

D'approuver les directives de changements G01 à G12, lesquelles impliquent un crédit en faveur de la Ville de 18 522,09 \$, excluant les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2020-249

**URBANISME — AUTORISATION DE CONSULTATION PUBLIQUE PAR ÉCRIT — DÉROGATION MINEURE DU 1668, CHEMIN DU HAUT-FOSSAMBAULT**

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de dérogation mineure pour le 1668, chemin du Haut-Fossambault a été déposée au Service de l'urbanisme le 3 juin 2020 et a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme le 10 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 qui prévoit que toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit suspendue, sauf si le conseil en décide autrement auquel cas, la procédure doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'autoriser une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours pour la demande de dérogation mineure relative à la propriété sise au 1668, chemin du Haut-Fossambault.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2020-250

**URBANISME — AUTORISATION DE CONSULTATION PUBLIQUE PAR ÉCRIT — DÉROGATION MINEURE DU 423, ROUTE 138**

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de dérogation mineure pour le 423, Route 138 a été déposée au Service de l'urbanisme le 4 mars 2020 et a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme le 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 qui prévoit que toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit suspendue, sauf si le conseil en décide autrement auquel cas, la procédure doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrosseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'autoriser une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours pour la demande de dérogation mineure relative à la propriété sise au 423, Route 138.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-251**

**URBANISME — AUTORISATION DE CONSULTATION PUBLIQUE PAR ÉCRIT — DÉROGATION MINEURE DU 2134, RUE GALE**

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de dérogation mineure pour le 2134, rue Gale a été déposée au Service de l'urbanisme le 3 juin 2020 et a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme le 10 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 qui prévoit que toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit suspendue, sauf si le conseil en décide autrement auquel cas, la procédure doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'autoriser une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours pour la demande de dérogation mineure relative à la propriété sise au 2134, rue Gale.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-252**

**URBANISME — AUTORISATION DE CONSULTATION PUBLIQUE PAR ÉCRIT — DÉROGATIONS MINEURES DU 184, RUE JOSEPH-DUGAL**

CONSIDÉRANT QU'UNE demande pour deux dérogations mineures pour le 184, rue Joseph-Dugal a été déposée au Service de l'urbanisme le 3 juin 2020 et a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme le 10 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 qui prévoit que toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit suspendue, sauf si le conseil en décide autrement auquel cas, la procédure doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'autoriser une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours pour la demande de deux dérogations mineures relatives à la propriété sise au 184, rue Joseph-Dugal.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-253**

**URBANISME — AUTORISATION DE CONSULTATION PUBLIQUE PAR ÉCRIT — DÉROGATION MINEURE DU 4720, RUE SAINT-FÉLIX**

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de dérogation mineure pour le 4720, rue Saint-Félix a été déposée au Service de l'urbanisme le 3 juin 2020 et a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme le 10 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 qui prévoit que toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit suspendue, sauf si le conseil en décide autrement auquel cas, la procédure doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'autoriser une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours pour la demande de dérogation mineure relative à la propriété sise au 4720, rue Saint-Félix.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-254**

**URBANISME — AUTORISATION DE CONSULTATION PUBLIQUE PAR ÉCRIT — DÉROGATIONS MINEURES DU 4950, RUE LIONEL-GROULX (CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST)**

CONSIDÉRANT QU'UNE demande pour deux dérogations mineures pour le 4950, rue Lionel-Groulx a été déposée au Service de l'urbanisme le 3 juin 2020 et a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme le 10 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 qui prévoit que toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit suspendue, sauf si le conseil en décide autrement auquel cas, la procédure doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours pour la demande de deux dérogations mineures relatives à la propriété sise au 4950, rue Lionel-Groulx.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-255**

**URBANISME — AUTORISATION DE CONSULTATION ÉCRITE — PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 2020-618 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 VISANT À AJUSTER LE NOMBRE MINIMAL DE CASES DE STATIONNEMENT REQUISES POUR UN USAGE DE MINI-ENTREPOSAGE**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement n° 2020-618 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 visant à ajuster le nombre minimal de cases de stationnement requises pour un usage de mini-entrepôt est sujet à l'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté le 17 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 qui prévoit que toute procédure qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit suspendue, sauf si le conseil en décide autrement auquel cas, la procédure doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'autoriser une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours pour le premier projet de *Règlement n° 2020-618 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 visant à ajuster le nombre minimal de cases de stationnement requises pour un usage de mini-entrepôt*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-256**

**URBANISME — DDM — 2110, RUE DU SOUS-BOIS**

CONSIDÉRANT QU'en date du 4 mars 2020, Mme Mylène Drolet a déposé une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé, par la résolution 2020-198 du 19 mai 2020, une consultation publique par écrit;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 21 mai 2020 offrant à toute personne intéressée la possibilité de transmettre ses commentaires écrits relativement à cette demande de dérogation mineure dans les 15 jours qui suivent l'avis, soit au plus tard le 5 juin 2020, par courriel à l'adresse [greffe@vsad.ca](mailto:greffe@vsad.ca) ou par courrier au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire écrit n'a été reçu;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande unanimement au Conseil d'accepter la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande de dérogation mineure pour le 2110, rue du Sous-Bois, connu et désigné comme étant le lot 2 814 432 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'agrandissement de la résidence existante avec une superficie d'implantation maximale au sol, excluant le garage privé intégré, à 129 m<sup>2</sup> au lieu de 110 m<sup>2</sup> comme prescrit par le *Règlement de zonage n° 480-85*.

Le tout conformément aux plans et documents suivants :

- Plan projet d'implantation par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 2395, daté du 25 février 2020;
- Plan d'architecture et matériaux de revêtement par Mylène Drolet, propriétaire, daté du 19 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

---

**2020-257**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2020-626 POUR LA CITATION PATRIMONIALE DE LA MAISON SITUÉE AU 226, CHEMIN DE LA BUTTE**

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2020-626 pour la citation patrimoniale de la maison située au 226, chemin de la Butte*.

Ce règlement cite comme immeuble patrimonial la maison sise au 226, chemin de la Butte, incluant le terrain connu et désigné comme étant le lot n° 2 814 313 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

Au soutien de cette citation à titre d'immeuble patrimonial, la maison a été identifiée, dans un inventaire architectural réalisé à la demande de la Ville, comme l'un des rares bâtiments non agricoles ayant une valeur patrimoniale exceptionnelle. Ses caractéristiques architecturales, son âge et la rareté des maisons d'inspiration française à Saint-Augustin-de-Desmaures constituent les principaux motifs menant à la citation de cet immeuble.

Le règlement entrera en vigueur à compter de la date de la notification de l'avis spécial aux propriétaires de l'immeuble patrimonial cité.

Toute personne intéressée pourra faire ses représentations auprès du conseil local du patrimoine conformément aux avis qui seront donnés à cette fin.

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

---

**2020-258**

**AUTORISATION DE CONSULTATION PUBLIQUE PAR ÉCRIT — CITATION PATRIMONIALE DE LA MAISON SITUÉE AU 226, CHEMIN DE LA BUTTE**

CONSIDÉRANT l'*Arrêté numéro 2020-033* de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 qui prévoit que toute procédure qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit suspendue, sauf si le conseil en décide autrement auquel cas, la procédure doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'autoriser une consultation écrite d'une durée minimale de quinze (15) jours pour la citation patrimoniale de la maison située au 226, chemin de la Butte.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-259**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2020-625 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2019-610 SUR LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2020-625 modifiant le Règlement n° 2019-610 sur les taux de taxes, compensations et divers tarifs pour l'année financière 2020*;

Une copie du Règlement a été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

---

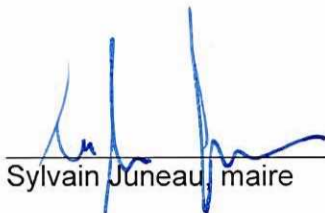
PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

---

CLÔTURE DE LA SÉANCE


Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 20 h 40.

---



---

Sylvain Juneau, maire



---

Marie-Josée Couture, greffière